### **PCT**

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



#### DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets 5 :

G01V 1/22

(11) Numéro de publication internationale:

WO 92/12442

A1 |

(43) Date de publication internationale:

23 juillet 1992 (23.07.92)

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR91/01067

(22) Date de dépôt international: 24 décembre 1991 (24.12.91)

(30) Données relatives à la priorité:

90/16443 28 décembre 1990 (28.12.90)

(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE [FR/FR]; 4, avenue de Bois-Préau, F-92502 Rueil-Malmaison (FR).

(72) Inventeurs: et

(75) Inventeurs/Déposants (US seulement): RIALAN, Joseph [FR/FR]; 15, rue des Bigots, F-92190 Meudon (FR). THIERRY, Gérard [FR/FR]; 9, villa Blanche, F-92000 Nanterre (FR). GROUFFAL, Christian [FR/FR]; 14, allée Louis-David, F-92500 Rueil-Malmaison (FR).

(74) Représentant commun: INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE; 4, avenue de Bois-Préau, F-92502 Rueil-Malmaison (FR).

(81) Etats désignés: AT (brevet européen), BE (brevet européen), CA, CH (brevet européen), DE (brevet européen), DK (brevet européen), ES (brevet européen), FR (brevet européen), GB (brevet européen), GR (brevet européen), IT (brevet européen), LU (brevet européen), MC (brevet européen), NL (brevet européen), NO, SE (brevet européen), US.

#### Publiée

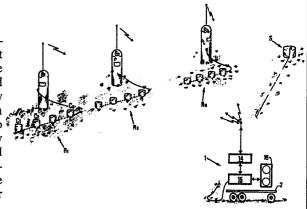
Avec rapport de recherche internationale.

(54) Title: METHOD AND DEVICE FOR SIMPLIFYING THE LOCALIZATION OF AN UNDERGROUND ZONE IN SEISMIC EXPLORATION

(54) Titre: METHODE ET DISPOSITIF POUR SIMPLIFIER LA LOCALISATION D'UNE ZONE SOUTERRAINE DANS LE CADRE D'UNE EXPLORATION SISMIQUE

### (57) Abstract

The method may be used particularly for automatically combining seismic signals picked up by receivers (R1...Rn), spread out over an area being explored, with topographical data relating to the locations of said receivers. The seismic signals are collected and stored by seismic acquisition devices (B1...Bn) which successively transmit them to a central unit (1) after each seismic sounding. When the receivers are in place, each one is located, e.g. by GPS-type radio positioning, and the position information is entered into an auxiliary memory of the corresponding acquisition device. After every retrieval of sounding data, the position information is read out of said memory and remain combined with said data when recorded on the tape recorder in the central unit. Said method and device can be used for example in seismic prospecting.



#### (57) Abrégé

La méthode s'applique notamment pour l'association automatique à des signaux sismiques reçus par récepteurs (R1...Rn) répartis sur un site à explorer, de données topographiques relatives aux lieux d'implantation de ces récepteurs. Les signaux sismiques sont collectés et mémorisés par des appareils d'acquisition sismique (B1...Bn) qui, après chaque "tir" sismique, les transmettent successivement à un poste central (1). Quand les récepteurs sont positionnés sur le terrain, on localise chacun d'eux au moyen de positionnement par radio du type GPS par exemple et on introduit les indications de position dans une mémoire auxiliaire de l'appareil d'acquisition correspondant. A chaque rapatriement des données d'un tir, les indications sont lues dans cette mémoire et restent associées à elles au moment du regroupement général sur l'enregistreur à bande du poste central. Application à la prospection sismique par exemple.

## UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

ΑТ	Autriche	ES	Espagne	MG	Madagascar
ΑU	Australic	FI	Finlande	ML	Mali
BB	Barbade	FR	France	MN	Mongolic
BE	Belgique	GA	Gabon.	MR	Mauritanie
BF	Burkina Faso	GB	Royaume-Uni	MW	Malawi
BG	Bulgarie	GN	Guinée	NL	Pays-Bas
BJ	Bénin	GR	Grèce	NO	Norvège
BR	Brésil	HU	Hongrie	PL.	Pologne
CA	Canada	iT	Italic	RO	Roumanie
CF	République Centraficaine	JP	Japon -	RU	Fédération de Russie
CG	Congo	KP	République populaire démocratique	SD	Soudan
CH	Suisse		de Corée	SE	Suède
CI	Côte d'Ivoire	KR	République de Corée	SN	Sénégal
CM	Cameroun	Li	Liechtenstein	SU	Union soviétique
CS	Tchécoslovaquie	LK	Sri Lanka	TD	Tchad
DE	Allemagne	LU	Luxembourg	TG	Togo
DK	Danemark	MC	Monaco	US	Etats-Unis d'Amérique

15

20

25

# METHODE ET DISPOSITIF POUR SIMPLIFIER LA LOCALISATION D'UNE ZONE SOUTERRAINE DANS LE CADRE D'UNE EXPLORATION SISMIQUE

La présente invention concerne une méthode pour simplifier la localisation d'une zone souterraine étudiée dans le cadre d'opérations d'exploration sismique. Plus particulièrement, la méthode selon l'invention a pour objet de simplifier les opérations d'affectation par lesquelles on associe à des données de type sismique par exemple, les données topographiques des lieux respectifs où elles ont été captées par des récepteurs.

Les méthodes de prospection sismique comportent généralement l'émission dans les formations à explorer, d'ondes sismiques sous forme de vibrations ou d'impulsions, la réception des ondes qui se sont propagées dans le sous-sol par un ensemble de réception comportant une pluralité de capteurs disposés à la surface du sous-sol ou à son voisinage, l'enregistrement des ondes captées et une série de traitements destinés à améliorer la représentativité des coupes sismiques réalisées à partir des enregistrements.

Les méthodes modernes comportent l'utilisation d'appareils d'acquisition de données répartis à intervalles réguliers sur une distance parfois de plusieurs kilomètres. Chacun d'eux est adapté à collecter des signaux sismiques captés par un ou plusieurs géophones, à les numériser et stocker dans une mémoire avant leur transmission en temps réel ou différé à un poste central de commande et d'enregistrement. Généralement, les différents appareils d'acquisition transmettent séquentiellement les données collectées au poste central, soit directement soit par l'intermédiaire d'éléments-relais.

Différents systèmes de transmission de ce type sont décrits par exemple dans les demandes de brevet français publiées.2 627 652, 2 608 780, 2 602 875, 2 599 533, 2 538 561, 2 511 772.

15

20

30

Les coupes sismiques obtenues à l'issue des opérations sismiques étant représentatives d'une zone du sous-sol qui se trouve à l'aplomb de l'alignement des récepteurs disposés sur le terrain, il est important de ce fait, de localiser dans l'espace tous les emplacements de réception et donc de leur associer des données topographiques précises.

Le repérage de la position des points de réception est souvent effectué au moment de l'installation des capteurs et des appareils d'acquisition sur le terrain. Une technique connue consiste à utiliser par exemple un système de positionnement par radio qui calcule sa position par rapport à celle de plusieurs transmetteurs dont les positions sont connues, localisés à terre ou bien sur des satellites, comme il est bien connu des spécialistes. Les données de position relevées à l'emplacement de chaque capteur ou au barycentre de l'ensemble de capteurs interconnectés constituant chaque récepteur sismique, sont associées par exemple au numéro de série de l'appareil d'acquisition et/ou son numéro d'emplacement dans la série d'appareils répartis sur le terrain. Toutes ces données collectées par l'équipe de terrain peuvent être apportées au poste central pour y être enregistrées sur un enregistreur auxiliaire souvent différent de l'enregistreur pour les données sismiques. Il faut donc procéder nécessairement à une mise en relation de données sur deux supports différents pour appairer aux données sismiques des indications topographiques correspondantes, et ceci est parfois une cause d'erreurs. Les risques d'erreurs et de confusion augmentent aussi du fait du nombre toujours plus grand d'appareils d'acquisition que l'on met en place sur le terrain pour les besoins de l'exploration sismique, ce qui allongent les opérations de report et d'appairage.

Par le brevet US 4 589 100, on connaît un système d'exploration sismique comportant une station centrale de commande et d'enregistrement 12, un ensemble d'appareils d'acquisition sismique répartis sur le terrain suivant une grille et un ensemble de positionnement pour déterminer la position géographique du système

30

35

et

d'exploration par rapport à elle de chacun des appareils d'acquisition sur le terrain. La station centrale peut comporter un équipement lui permettant de capter les signaux hertziens émis par un système de positionnement géographique tel que le système GPS et elle est pourvue d'un équipement lui permettant de déterminer sa position absolue dans l'espace. Les appareils d'acquisition sur le terrain comporte un équipement suffisant pour détecter des signaux indicatifs de leur positionnement relatif par rapport à la station centrale. Les signaux reçus pré-traités dans chaque appareil d'acquisition, sont transmis à la station centrale et combinés avec ceux reçus à cette dernière pour déterminer leur positionnement sur le terrain.

La méthode selon l'invention permet de simplifier la localisation d'une zone souterraine restituée par une coupe sismique qui est réalisée par traitement des signaux sismiques captés par un ensemble de récepteurs sismiques en un grand nombre d'emplacements de réception répartis sur le terrain, en réponse à des signaux émis dans le sous-sol par une source de signaux sismiques, les signaux sismiques captés étant collectés par une pluralité d'appareils d'acquisition sismiques répartis sur le terrain et transmis par un système de transmission à un poste central de commande et d'enregistrement par une utilisation de moyens de positionnement pour déterminer la position géographique d'un emplacement à partir de signaux hertziens reçus audit emplacement. La méthode est caractérisée en ce qu'elle comporte :

- 25 Le repérage de la position sur le terrain de chaque récepteur sismique par déplacement desdits moyens de positionnement successivement jusqu'à chaque récepteur;
  - le transfert et la mémorisation dans chaque appareil d'acquisition, de données de positionnement délivrées par ledit ensemble de positionnement résultant dudit repérage effectué pour chacun desdits récepteurs associés à l'appareil d'acquisition, de façon à constituer pour chacun d'eux une étiquette de positionnement;
    - l'assignation automatique aux données sismiques collectées par chaque récepteur, de l'étiquette de positionnement correspondante;

10

15

20

25

30

- la transmission des données collectées munies de leurs étiquettes de positionnement respectives depuis chaque appareil d'acquisition et leur concentration dans le poste central de commande et d'enregistrement, de manière à constituer des jeux de traces d'enregistrement associés chacune à un emplacement de réception.

Suivant un mode de réalisation le transfert des données de positionnement déterminées par lesdits moyens de positionnement est effectué automatiquement vers chaque appareil d'acquisition par une voie de transmission établie entre lui et lesdits moyens de positionnement.

Dans le cas où chaque récepteur sismique comporte un alignement de plusieurs capteurs interconnectés, les moyens de positionnement sont utilisés par exemple pour déterminer la position graphique d'un point de chaque alignement.

La transmission des données collectées au poste central depuis chaque appareil d'acquisition ou au moins une partie d'entre eux, est réalisée par exemple par voie hertzienne ou encore par câble.

La méthode selon l'invention telle que définie ci-dessus, présente de nombreux avantages tenant principalement à son mode de saisie et d'attribution des données de position. Un opérateur se déplace sur le terrain et vient positionner au voisinage de chaque géophone ou groupe de géophones constituant une trace, un ensemble de positionnement adapté à calculer des données de position à partir de signaux de position fournis par un système de repérage à signaux hertziens. Les données de position au lieu considéré sont introduites dans l'appareil d'acquisition local associé. L'introduction peut se faire de façon manuelle ou mieux par une transmission à courte distance entre l'ensemble de positionnement et chaque appareil, via une liaison par câble et/ou une liaison immatérielle au moyen d'un boîtier de communication à rayons lumineux par exemple. Les données de position introduites, sont stockées sur une mémoire auxiliaire et au moment des transmissions des données vers la station centrale, les données de position sont lues dans la mémoire auxiliaire et incluses dans une en-tête de "tir" ou une en-tête de "trace". Les données de

15

20

25

30

positionnement géographique peuvent être introduites par exemple au moment du positionnement de chaque appareil ou boîtier d'acquisition sur le terrain. Avec un ensemble éventuellement unique de positionnement et donc à moindre coût, on peut successivement associer des étiquettes de localisation à toutes les données sismiques transmises depuis les différents appareils d'acquisition quel que soit leur nombre. Le système selon l'invention peut être utilisé avec des appareils d'acquisition existants sans modification de ces derniers.

L'association systématique d'une adresse topographique aux messages transmis s'avère aussi très utile pour éviter les risques de confusion quand on doit remplacer un appareil d'acquisition défectueux par un autre dont le numéro d'ordre ou le numéro de série est différent.

Le dispositif pour la mise en oeuvre de la méthode comporte des moyens de positionnement pour déterminer la position géographique d'un emplacement à partir de signaux hertziens reçus audit emplacement et il est caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de transfert des données mesurées à l'emplacement de chaque récepteur sismique, dans l'appareil d'acquisition associé, et un ensemble d'adressage dans celui-ci comportant des moyens pour constituer l'étiquette de positionnement ainsi que des moyens pour associer à chacune des données transmises l'étiquette de positionnement.

Les moyens de positonnement comportent un boîtier de réception (2) adapté à calculer des positions par triangulation à partir de signaux reçus de plusieurs points de référence, par exemple ou bien d'après des signaux hertziens indicatifs de données de positionnement.

Comme moyens de transfert des données de position mesurées par le boîtier de réception aux appareils d'acquision, on utilise par exemple un élément de transmission par ondes notamment par rayons infra-rouges.

L'ensemble d'adressage comporte par exemple un transducteur optique associé à un circuit d'interface, un ensemble de traitement pourvu d'une mémoire centrale pour les données sismiques et d'une

25

30

mémoire auxiliaire pour les données des étiquettes de positionnement, l'ensemble et traitement étant adapté à associer aux données sismiques l'étiquette de positionnement correspondante.

D'autres caractéristiques et avantages de la méthode et du dispositif selon l'invention apparaîtront mieux à la lecture de la description ci-après de modes de réalisation décrits à titre d'exemples non limitatifs, en se référant aux dessins annexés où :

- La Fig.1 montre schématiquement un dispositif de réception sismique disposé sur le terrain;
- 10 La Fig.2 montre un mode de réalisation possible avec lequel on peut introduire des données topographiques dans chaque appareil d'acquisition;
  - la Fig.3 est un schéma synoptique de l'ensemble contenu dans chaque appareil d'acquisition; et
- La Fig.4 montre un exemple possible de format pour les messages transmis au poste central depuis chacun des appareils d'acquisition.

Un système d'exploration sismique comporte une source d'ondes simiques S, et un dispositif de réception et d'acquisition sismique comprenant généralement (Fig.1) un grand nombre de récepteurs sismiques R1, R2, ..., Rn qui sont répartis le long d'un profil sismique à explorer, des appareils d'acquisition B1, B2, ..., Bk répartis sur le terrain et un poste central de commande et d'enregistrement 1 installé sur un véhicule 2, pour assurer la gestion des cycles successifs d'émission-réception qui sont réalisés.

Chaque récepteur sismique R1, R2, ..., Rn, comporte généralement plusieurs capteurs élémentaires C1, C2, ..., Cp interconnectés électriquement. Chaque signal résultant sert à produire une trace d'enregistrement sismique. Chacun des appareils d'acquisition B1-Bk est connecté à un ou plusieurs récepteurs sismiques R. Ils sont adaptés à numériser les signaux qu'ils reçoivent des récepteurs associés et à les mémoriser. Le poste central 1 commande les déclenchements successifs de la source S, L'acquisition par les différents appareils des signaux renvoyés par les discontinuités du sous-sol et reçus par les récepteurs R1-Rn et

ensuite, il commande la centralisation des données mémorisées. Sur commande du poste central 1, chaque appareil d'acquisition lui transfère les données qu'il a mémorisées. On peut utiliser avantageusement les appareils d'acquisition décrits dans le brevet

5 FR 2 511 772 par exemple. Ces appareils peuvent être indifféremment reliés au poste central soit par un câble de transmission commun, soit par une liaison hertzienne. En l'absence de câble, chaque appareil B1-Bn communique par radio avec le poste central (cas représenté sur la Fig. 1). La connexion du câble à un appareil d'acquisition met automatiquement hors circuit les moyens radio propres et la communication s'effectue via le câble. Des systèmes de transmission par radio utilisant des appareils similaires sont décrits également dans les demandes de brevet publiées FR 2 599 533 et 2 627 652 par exemple.

La méthode selon l'invention permet de situer avec précision la zone souterraine étudiée par association permanente aux données sismiques reçues, des indications topographiques des lieux respectifs où elles ont été reçues. Si chaque trace est constituée par le signal d'un capteur unique, ce lieu est bien évidemment

20 L'emplacement de celui-ci. Dans le cas plus courant où une trace est produite par un groupe de capteurs (C1-Cp) alignés et interconnectés, le lieu considéré est un point de l'alignement, son milieu par exemple.

Un opérateur dans l'équipe de mise en place des récepteurs sur le site d'exploration choisi, procède (Fig. 2) à la détermination des données topographiques et à leur inclusion dans l'appareil d'acquisition associé.

Il est commode d'utiliser pour cette détermination un dispositif de positionnement par radio adapté à mesurer les déphasages ou les décalages de temps entre des signaux émis depuis plusieurs emplacements bien localisés et d'en déduire la position du point de réception. Un système connu de positionnement par référence à des satellites et/ou à une station au sol bien localisée, tel que le système GPS (Global Positioning System) par exemple, peut être utilisé

15

20

25

30

à cet effet. Dans un mode de fonctionnement relatif, un système de ce genre donne la position d'un point de mesure avec une précision de l'ordre de  $10^{-6}$  suffisante pour les besoins de l'exploration sismique.

Dans le cas où l'on utilise ce système de positionnement connu, l'opérateur transporte avec lui un boîtier de mesure 2 muni d'une antenne de réception 2A. Il se déplace sur le site jusqu'aux lieux d'implantation des récepteurs successivement. Il positionne le boîtier de mesure 2 au centre de chaque récepteur Ri, et celui-ci produit des indications de positionnement qui sont aussitôt reportées dans l'appareil d'acquisition associé Bi.

Le transfert peut être effectué bien sûr en connectant directement par un câble le boîtier de mesure 2 à l'appareil d'acquisition. Pour éviter les déplacements entre le lieu de réception et l'appareil d'acquisition correspondant, il est préférable cependant de transférer pour les mesures, au moyen par exemple du dispositif de transmission décrit dans le brevet FR 2 602 875 précité qui est adapté à effectuer des transmissions de signaux par modulation d'un pinceau de lumière infra-rouge entre un boîtier de transmission I-R 3 et chaque appareil d'acquisition BL. Les mesures fournies par le boîtier de mesure 2 en chaque lieu de réception sismique, sont transférées par une liaison du type RS 232 au boîtier de transmission I-R 3 qui est par exemple tenu en main par l'opérateur et transmises directement à l'appareil d'acquisition Bi par voie optique I-R, sans que l'opérateur quitte le lieu de mesure.

Un appareil d'acquisition comporte schématiquement (Fig. 3) une première unité de transmission 4 pour gérer les communications avec le poste central 1, une deuxième unité d'émission-réception de signaux infra-rouge incluant un transducteur optique 5 et un circuit d'interface 6 pour l'adaptation des signaux reçus et émis, une unité centrale 7 pour piloter et synchroniser les opérations d'acquisition et de communication, une mémoire principale 8 associée à une mémoire auxiliaire 9. La mémoire centrale 8 est connectée à une unité d'acquisition 10 adaptée à amplifier, filtrer, échantillonner et numériser les signaux reçus d'au moins un récepteur Ri à qui elle est

connectée par une ligne 11. Quand plusieurs récepteurs sont reliés à un même appareil d'acquisition, l'unité d'acquisition dans celui-ci comporte un multiplexeur en tête. La mémoire principale 8 sert au stockage des données sismiques relative à un cycle

d'émission-réception ou "tir". La mémoire auxiliaire 9 est reliée au circuit d'interface 6 et sert à la mémorisation des données topographiques reçues du boîtier de transmission. La première unité de transmission 4 est adaptée à échanger des signaux (ordres, messages d'acquittement et données) avec le poste central soit par voie hertzienne par l'intermédiaire d'une antenne 12, soit encore par un câble éventuel qui se connecte sur une prise 13.

Les messages correspondant à des données sismiques transmises vers le poste central, comportent par exemple (Fig.4) un en-tête de trace TH regroupant des données techniques sur l'acquisition effectuée : paramètres de filtrage, fréquence d'échantillonnage des signaux sismiques, gains d'amplification appliqués etc. Les données sismiques mémorisées DATA sont transmises après cette en-tête.

La méthode selon l'invention est réalisée en incluant de 20 façon systématique les données topographiques aux messages transmis. A cet effet, l'unité centrale 7 est adaptée à venir lire à chaque "tir", la mémoire auxiliaire 9 et à inclure son contenu soit dans l'en-tête de "tir" soit dans l'en-tête de trace.

d'émission-réception 14 adapté notamment à recevoir les messages aussi bien par câble que par voie hertzienne. Un ensemble de commande et de synchronisation 15, les décode et leur ajoute des données concernant le numéro de l'emplacement où la source sismique a été déclenchée lors du "tir", le numéro de ce "tir", le nombre de traces sismiques principales et auxiliaires etc. Ces données complétées sont ensuite formatées suivant un format normalisé par la S.E.G. (Society of Exploration Geophysists) pour les enregistrements sur bandes avant d'être transférées sur un enregistreur 16 à bande par exemple pour des traitements ultérieurs.

Sur chaque bande, les données reçues à un emplacement de réception, sont donc associées étroitement et automatiquement aux données topographiques dudit emplacement. Aucune erreur d'affectation ne peut donc se produire.

#### **REVENDICATIONS**

- 1) Méthode pour simplifier la localisation d'une zone souterraine restituée par une coupe sismique qui est réalisée par traitement des signaux sismiques captés par un ensemble de récepteurs sismiques (R1-Rn) en un grand nombre d'emplacements de réception répartis sur le terrain, en réponse à des signaux émis dans le sous-sol par une source (S) de signaux sismiques, les signaux sismiques captés étant collectés par une pluralité d'appareils d'acquisition sismiques (B1-Bk) répartis sur le terrain et transmis par un système de transmission à un poste central de commande et d'enregistrement, la méthode comprenant l'utilisation de moyens de positionnement pour déterminer la position géographique d'un emplacement à partir de signaux hertziens reçus audit emplacement et étant caractérisée en ce qu'elle comporte :
- le repérage de la position sur le terrain de chaque récepteur
   sismique (R1-Rn) par déplacement desdits moyens de positionnement successivement jusqu'à chaque récepteur;
  - le transfert et la mémorisation dans chaque appareil d'acquisition (B1-Bk), de données de positionnement délivrées par ledit ensemble de positionnement résultant dudit repérage effectué pour chacun desdits récepteurs associés à l'appareil d'acquisition, de façon à constituer pour chacun d'eux une étiquette de positionnement;
  - l'assignation automatique aux données sismiques collectées par chaque récepteur, de l'étiquette de positionnement correspondante;
     et
- 25 la transmission des données collectées munies de leurs étiquettes de positionnement respectives depuis chaque appareil d'acquisition et leur concentration dans le poste central de commande et d'enregistrement, de manière à constituer des jeux de traces d'enregistrement associés chacune à un emplacement de réception.
- 2) Méthode selon la revendication 1, caractérisée en ce que le transfert des données de positionnement déterminées par lesdits

WO 92/12442 PCT/FR91/01067

moyens de positionnement est effectué automatiquement vers chaque appareil d'acquisition par une voie de transmission établie entre lui et lesdits moyens de positionnement.

- 12 -

3) Méthode selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle chaque récepteur sismique (R1-Rn) comporte un alignement de plusieurs capteurs (C1-Cp) interconnectés, caractérisée en ce que l'on utilise les moyens de positionnement pour déterminer la position géographique d'un point de chaque alignement.

5

10

15

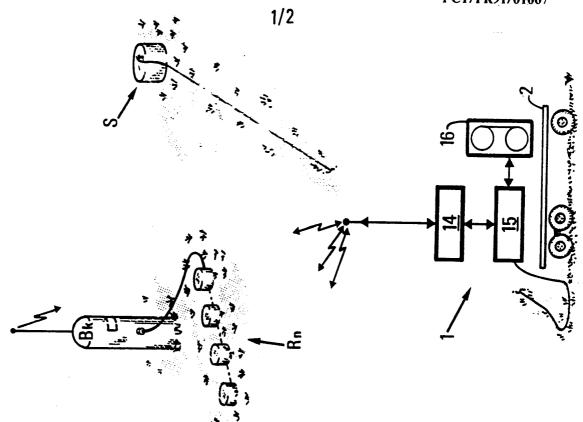
20

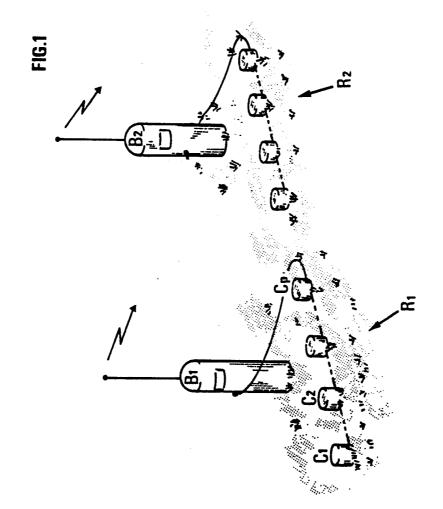
25

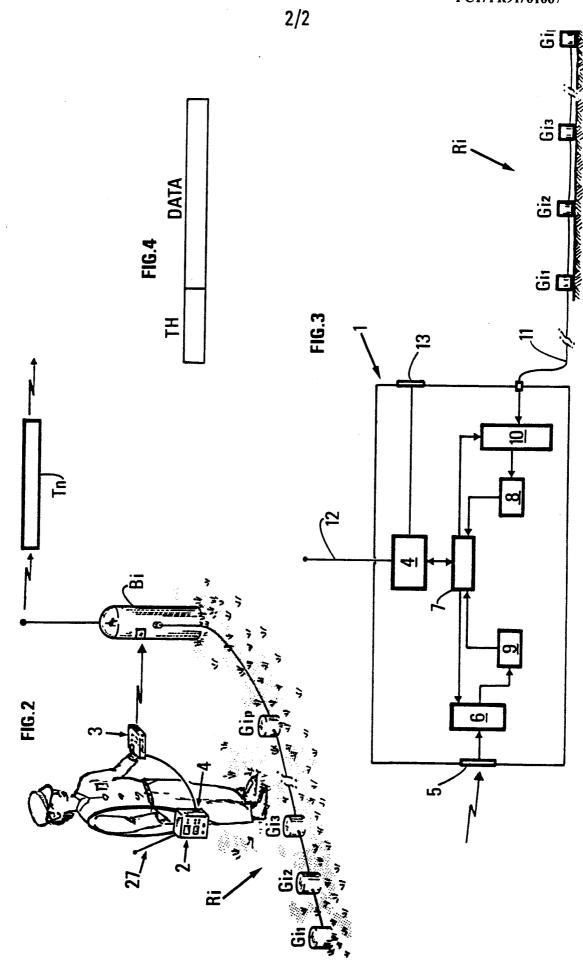
30

- 4) Méthode selon l'une des revendications 1 ou 3, caractérisée en ce que la transmission des données collectées au poste central depuis chaque appareil d'acquisition, est réalisée par radio.
- 5) Méthode selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la transmission des données collectées au poste central depuis une partie au moins des appareils d'acquisition, est effectuée par câble.
- 6) Dispositif pour la mise en oeuvre de la méthode selon l'une des revendications précédentes, permettant de simplifier la localisation d'une zone souterraine restituée par une coupe sismique laquelle est réalisée à partir de signaux sismiques captés par un ensemble de récepteurs sismiques (R1-Rn) en un grand nombre de points répartis sur le terrain, en réponse à des signaux émis dans le sous-sol par une source (5) de signaux sismiques, les signaux sismiques captés étant collectés par une pluralité d'appareils d'acquisition sismiques (B1-Bk) répartis sur le terrain et transmis par un système de transmission à un poste central (1) de commande et d'enregistrement, le dispositif comportant des moyens (2) de positionnement pour déterminer la position géographique d'emplacements à partir de signaux hertziens reçus auxdits emplacements et étant caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de transfert des données mesurées à l'emplacement de chaque récepteur sismique (Ri), dans l'appareil d'acquisition associé (Bi), et un ensemble d'adressage (7, 9) dans celui-ci comportant des moyens pour constituer l'étiquette de positionnement ainsi que des moyens pour associer à chacune des données transmises l'étiquette de positionnement.

- 7) Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que lesdits moyens de positonnement comportent un boîtier de réception (2) adapté à calculer des positions par triangulation à partir de signaux reçus de plusieurs points de référence.
- 8) Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que lesdits moyens de positionnement comportent un boîtier adapté à effectuer des calculs de position d'après des signaux hertziens indicatifs de données de positionnement.
- 9) Dispositif selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que les moyens de transfert aux appareils d'acquision des données de position mesurées par le boîtier de réception (2), comportent un élément (3) de transmission par ondes.
  - 10) Dispositif selon la revendication 8 ou 9, caractérisé en ce que l'élément de transmission (3) est adapté à émettre et recevoir des ondes infra-rouges modulées.
- 11) Dispositif selon l'une des revendications 8 à 10, caractérisé en ce que l'ensemble d'adressage comporte un transducteur optique (5) associé à un circuit d'interface (6), un ensemble de traitement pourvu d'une mémoire centrale (8) pour les données sismiques et d'une mémoire auxiliaire (9) pour les données des étiquettes de positionnement, l'ensemble et traitement étant adapté à associer aux données sismiques l'étiquette de positionnement correspondante.







## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

	<del></del>		International Application No		91/01067
-		ON OF SUBJECT MATTER (if several	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	) •	
1		tional Patent Classification (IPC) or to bot	n National Classification and IPC		
ļ	t.Cl.5	G01V1/22			
II. FIELD	S SEARCI				
Classificat	ion System	Minimum Doi	Classification Symbols		
			Outstanding Cympoly	<del></del>	
Int	t.Cl.5	G01V; G01S			
			ther than Minimum Documentation nents are included in the Fields Searched	; <b>.</b>	
		ONSIDERED TO BE RELEVANT			
Category *		on of Document, 11 with Indication, where	appropriate, of the relevant passages 12	Relevant to	o Claim No. 13
	1				
A	US,A,4 589 100 (SAVIT) 13 May 1986 (cited in the application) see column 3, line 55 - column 4, line 52; figure 3				4,6,7
Α		W0,A,9 008 371 (COLES) 26 July 1990 1,6 see page 7, line 14 - page 8, line 17; figure 1			
Α	US,A,3 946 357 (WEINSTEIN) 23 March 1976 1 see column 26, line 57 - column 26, line 68; figures 1,12B			1	
т <b>А</b>		EP,A,O 158 495 (DESERET RESEARCH) 16 October 1985 1 see abstract; figure 1			
А	EP,A,O 329 546 (INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE) 23 August 1989 & FR-A-2 627 652 (Cat.D)				
Α	EP,A,O 260 165 (INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE) 16 March 1988 & FR-A-2 602 875 (Cat. D)				
"A" doct cons "E" early filing "L" doct which citat "O" doct otne "P" doct later  IV. CERTI	ument definition de la commenta del commenta del commenta de la commenta del comm	of cited documents: 10  ng the general state of the art which is no of particular relevance t but published on or after the internation.  may throw doubts on priority claim(s) of particular reason tas specified) ng to an oral disclosure, use, exhibition of the discrete the international filing date be corrected to the international filing date becoming the claimed.	invention  al "X" document of particular relection cannot be considered novel involve an inventive step  "Y" document of particular relections cannot be considered to invent of document is combined with ments, such combination being the art	onflict with the appropriate or theory univance; the claims or cannot be convance; the claims over an inventive a one or more othering obvious to a pume patent family	nderlying the need invention considered to led invention tep when the r such docu-
		992 (21.04.92)	06 May 1992 (06.05.		
	·			,	
	al Searching	•	Signature of Authorized Officer		
EUR	OPEAN P	ATENT OFFICE			

# ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO. FR SA 55670

This names lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report.

The members are as contained in the European Patent Office EDP file on

The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information. 21/04/92

Patent document cited in search report	Publication date		Patent family member(s)	Publicati date	юп
US-A-4589100	13-05-86	None			
WO-A-9008371	26-07-90	AU-A-	4826090	13-08-90	
us-A-3946357	23-03-76	CA-A- CA-A- DE-A- FR-A- GB-A- GB-A-	1034244 1032262 2557532 2296186 1515006 1515007	04-07-78 30-05-78 01-07-76 23-07-76 21-06-78 21-06-78	
EP-A-0158495	16-10-85	US-A- AU-B- AU-A- CA-A- US-A-	4686474 569381 4010485 1237769 4814711	11-08-87 28-01-88 10-10-85 07-06-88 21-03-89	•
EP-A-0329546	23-08-89	FR-A- AU-A- JP-A- OA-A- US-A-	2627652 3007389 1250886 8983 4908803	25-08-89 24-08-89 05-10-89 30-11-90 13-03-90	_
EP-A-0260165	16-03-88	FR-A- AU-B- AU-A- JP-A- OA-A- US-A-	2602875 586117 7711587 63052087 8759 4897821	19-02-88 29-06-89 25-02-88 05-03-88 31-03-89 30-01-90	•

Demande Internationale No

I. CLASSI	EMENT DE L'INVEN	ITON (si plusieurs symboles de classifica	tion sont applicables, les indiquer tous) 7	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		nale des brevets (CIB) ou à la fois selon le			
	5 G01V1/22				
II. DOMA	INES SUR LESQUEL	S LA RECHERCHE A PORTE		······································	
		Documentation	minimale consultée <sup>8</sup>	,	
Systèm	e de classification		Symboles de classification		
070		00111			
CIB	5	G01V; G01S			
			a documentation minimale dans la mesure domaines sur lesquels la recherche a porté		
III. DOCU	MENTS CONSIDERE	S COMME PERTINENTS <sup>10</sup>			
Catégorie °	Ide	ntification des documents cités, avec ind	lication, si nécessaire,12	No. des revendications	
- Caregorie		des passages pertinents	13	visées 14	
A		589 100 (SAVIT) 13 Mai	1986	1,3,4,6,	
		ns la demande		7	
	figure	lonne 3, ligne 55 - co	plonne 4, ligne 52;		
!	i iguie .				
A	WO,A,9	008 371 (COLES) 26 Jui	llet 1990	1,6	
	voir pag	ge 7, ligne 14 - page	8, ligne 17; figure		
	1				
A	US,A,3 9	946 357 (WEINSTEIN) 23	Mars 1976	1	
	voir co	lonne 26, ligne 57 - c	colonne 26, ligne	_	
	68; f1gi	ures 1,12B			
A	EP,A,O 158 495 (DESERET RESEARCH) 16 Octobre		RCH) 16 Octobre	1	
	1985	- Companie ( Marie )		_	
	voir ab	régé; figure 1		·	
			-/		
			-/		
9 Ca46					
_	ories spéciales de docum cument définissant l'éta	ents cites: t général de la technique, non	"T" document ultérieur publié postérieurement international ou à la date de priorité et n'	appartenenant pas	
COL	nsidéré comme particuli	èrement pertinent publié à la date de dépôt interna-	à l'état de la technique pertinent, mais cit le principe ou la théorie constituant la ba	se de l'invention	
tioi	Gai ou après cette date		"X" document particulièrement pertinent; l'inv quée ne peut être considérée comme nouv		
"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de impliquant une activité inventive priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une "V" document particulièrement partic					
"O" doc	"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à activité inventive lorsque le document est associé à un ou				
	une exposition ou tous autres moyens plusieurs autres documents de même nature, cette combi- "P" document publié avant la date de dépôt international, mais naison étant évidente pour une personne du mêtier.				
postérieuren	sent à la date de priorit	é revendiquée	"&" document qui fait partie de la même famil	le de brevets	
IV. CERTI	FICATION				
Date à laque		ationale a été effectivement achevée	Date d'expédition du présent rapport de re-	cherche internationale	
	21 AV	RIL 1992	0 6, 05, 92		
Administrati	ion chargée de la recher	che internationale	Signature du fonctionnaire autorisé		
	-	UROPEEN DES BREVETS	ANDERSON A. TH.	100	
		MALIEU	NU NU	( andoron	

III. DOCUME	NTS CONSIDERES COMME PERTINENTS 14 DEUXIEME FEUILL	
Catégorie °	Identification des documents cités, <sup>16</sup> avec indication, si nécessaire des passages pertinents <sup>17</sup>	No. des revendications visées <sup>18</sup>
A	EP,A,O 329 546 (INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE) 2 Août 1989 & FR-A-2 627 652 (Cat. D)	3
A	EP,A,O 260 165 (INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE) 10 Mars 1988 & FR-A-2 602 875 (Cat. D)	6
	<b></b>	
	•	
•		
- - -		

## ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

9101067 SA 55670

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets. 21/04/92

Document brevet cité

EP-A-0260165

Date de Membre(s) de la Date de au rapport de recherche publication familie de brevet(s) publication US-A-4589100 13-05-86 Aucun WO-A-9008371 26-07-90 AU-A-4826090 13-08-90 US-A-3946357 23-03-76 CA-A-1034244 04-07-78 CA-A-1032262 30-05-78 DE-A-2557532 01-07-76 FR-A-2296186 23-07-76 GB-A-1515006 21-06-78 GB-A-1515007 21-06-78 EP-A-0158495 16-10-85 US-A-4686474 11-08-87 AU-B-569381 28-01-88 AU-A-4010485 10-10-85 CA-A-1237769 07-06-88 US-A-4814711 21-03-89 EP-A-0329546 23-08-89 FR-A-2627652 25-08-89 AU-A-3007389 24-08-89 JP-A-1250886 05-10-89 0A-A-8983 30-11-90 US-A-4908803 13-03-90

FR-A-

AU-B-

AU-A-

JP-A-

0A-A-

US-A-

2602875

7711587

63052087

4897821

586117

8759

19-02-88

29-06-89

25-02-88

05-03-88

31-03-89

30-01-90

16-03-88